

## COMMUNE D'ADE

Séance du 09 juin 2023

Membres en exercice :  
13

Date de la convocation : 05/06/2023

L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOYA.

Présents : 10

**Présents** : Jean-Marc BOYA, Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO, Maryline CARASSUS, Sandrine MILLET, Manuel DUARTE, Xavier DUPUIS, Davy GOURAUD, Marc JEANSON, Patrick LAYERLE, Florence POIZAC.

Votants : 13

Pour : 13

**Représentés** : Didier LOPEZ par Xavier DUPUIS, Sabine DAMBAX-RODRIGUES par Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO, Mathilde BOURDIEU par Jean-Marc BOYA.

Contre : 0

**Excusés** : .

Abstentions : 0

**Absents** : .

**Secrétaire de séance** : Florence POIZAC.

### Objet : Location salle multi-associations après travaux - DE\_021\_2023

Monsieur le Maire expose que les travaux de la salle multi-associations arrivent à échéance et qu'il faut se positionner sur le choix de la commune pour la louer aux particuliers ou pas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** que cette salle est réservée prioritairement aux associations,
- **Décide**, si le planning le permet, de ne la louer qu'aux habitants de la commune,
- **Approuve** les tarifs d'utilisation de cette salle communale comme décrite ci-dessous,

Salle multi-associations		
	Période du 16 octobre au 15 avril	Période du 16 avril au 15 octobre
<b>Habitants Adé</b>	<b>150€</b>	<b>100€</b>
<b>Caution</b>	<b>600€</b>	<b>600€</b>

- **Décide** d'appliquer ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023,
- **Charge** monsieur le maire d'effectuer les démarches et signatures nécessaires pour son application.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le Maire,  
Jean-Marc BOYA.



Le secrétaire de séance,  
Florence POIZAC